

02A-242010130-20260609-2026-57-DE

Accusé certifié exécutoire

16 JUIN 2026

Réception par le préfet : 12/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Convocations en date du 3 juin 2026

Délibération n° 2026-57

Objet : Délégations de services publics : élection des membres de la commission d'ouverture des plis

Le 9 juin 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI	x			Jeannine MONDOLONI	x		
Paul-Marie BARTOLI	x			Christophe MONDOLONI		x	
Paul-Félix BENEDETTI		x		José-Pierre MOZZICONACCI	x		
Céline D'ORTOLI		x		François NICOLAI	x		
Paul-Joseph CAITUCOLI	x			Jacques NICOLAI	x		
Caroline CANETTI	x			Jean-Baptiste OLLANDINI	x		
Rose-Marie CESARI	x			Jean-Charles PAOLI	x		
Cécile CLAUS	x			François PAOLINI			x
Michel COLONNA	x			Jean PERENEY	x		
Mathias COSTANZO	x			Angélique PIANELLI-CASANOVA		x	
François DE PERETTI		x		Joseph PUCCI		x	
Santa DUVAL	x			Anne RICCI BIANCHINI	x		
Ghislaine ETTORI	x			Margaux ROBINET-MONDOLONI		x	
Alain FAGGIANI		x		Antoine ROCCA		x	
Dominique FILONI	x			François-Joseph SCANAVINO		x	
Michel GIACOMONI	x			Don Georges SIMEONI			x
Patrice ISTRIA	x			Elisabeth TABERNER	x		
Jean-Yves LEANDRI	x			Ange TRAMONI	x		
Ange-François LEANDRI	x			Laurent TRAMONI	x		
Emmanuel LUCCHINI	x			Michel TRAMONI	x		
Vincent MICHELETTI	x						

29 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 10 : Benedetti Paul-Félix a donné procuration à Canetti Caroline, De Peretti François Dominique a donné procuration à Mondoloni Jeanine, Pucci Joseph a donné procuration à Pereney Jean, Rocca Antoine a

donné procuration à Mozziconacci José-Pierre, Scanavino François-Joseph a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste, Robinet-Mondoloni Margaux a donné procuration à Colonna Michel, Faggiani Alain a donné procuration à Taberner Elisabeth, Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Etori Ghislaine, Mondoloni Christophe a donné procuration à Bartoli Paul-Marie, D'ortoli Céline a donné procuration à Duval Danielle Santa.

Absents non représentés : 2 : Paolini François, Simeoni Don Georges

Délibération du conseil communautaire en date du 9 juin 2026 : n°2026-57

Objet : Délégations de services publics : élection des membres de la commission d'ouverture des plis

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à l'ensemble des délégations de services publics doit être élue au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle en application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette commission est présidée par le Président ou son représentant.

Le président rappelle que par délibération du 27 avril 2026, le conseil communautaire a précisé les conditions de dépôt de liste conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

LISTE 1 :

MEMBRES TITULAIRES :

- Monsieur MICHELETTI Vincent,
- Monsieur MOZZICONACCI José-Pierre,
- Monsieur TRAMONI Laurent,
- Monsieur PAOLINI François,
- Madame TABERNER Elisabeth.

MEMBRES SUPPLEANTS :

- Monsieur FILONI Dominique,
- Monsieur NICOLAI François,
- Monsieur GIACOMONI Michel,
- Madame RICCI-BIANCHINI Anne,
- Monsieur TRAMONI Michel.

Il est procédé au scrutin.

Le conseil communautaire,

Monsieur le Président de séance entendu dans son exposé,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission de délégation de service public et de concession et ce pour la durée du mandat,

Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 39

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de vote pour : 39

Nombre de vote contre : 0

Sont élus :

MEMBRES TITULAIRES :

- Monsieur MICHELETTI Vincent,
- Monsieur MOZZICONACCI José-Pierre,
- Monsieur TRAMONI Laurent,
- Monsieur PAOLINI François,
- Madame TABERNER Elisabeth.

MEMBRES SUPPLEANTS :

- Monsieur FILONI Dominique,
- Monsieur NICOLAI François,
- Monsieur GIACOMONI Michel,
- Madame RICCI-BIANCHINI Anne,
- Monsieur TRAMONI Michel.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Ange-François LÉANDRI



16 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Convocations en date du 3 juin 2026

Délibération n° 2026-58

Objet : Composition de la commission de contrôle financier

Le 9 juin 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI	x			Jeannine MONDOLONI	x		
Paul-Marie BARTOLI	x			Christophe MONDOLONI		x	
Paul-Félix BENEDETTI		x		José-Pierre MOZZICONACCI	x		
Céline D'ORTOLI		x		François NICOLAI	x		
Paul-Joseph CAITUCOLI	x			Jacques NICOLAI	x		
Caroline CANETTI	x			Jean-Baptiste OLLANDINI	x		
Rose-Marie CESARI	x			Jean-Charles PAOLI	x		
Cécile CLAUS	x			François PAOLINI			x
Michel COLONNA	x			Jean PERENEY	x		
Mathias COSTANZO	x			Angélique PIANELLI-CASANOVA		x	
François DE PERETTI		x		Joseph PUCCI		x	
Santa DUVAL	x			Anne RICCI BIANCHINI	x		
Ghislaine ETTORI	x			Margaux ROBINET-MONDOLONI		x	
Alain FAGGIANI		x		Antoine ROCCA		x	
Dominique FILONI	x			François-Joseph SCANAVINO		x	
Michel GIACOMONI	x			Don Georges SIMEONI			x
Patrice ISTRIA	x			Elisabeth TABERNER	x		
Jean-Yves LEANDRI	x			Ange TRAMONI	x		
Ange-François LEANDRI	x			Laurent TRAMONI	x		
Emmanuel LUCCHINI	x			Michel TRAMONI	x		
Vincent MICHELETTI	x						

29 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 10 : Benedetti Paul-Félix a donné procuration à Canetti Caroline, De Peretti François Dominique a donné procuration à Mondoloni Jeanine, Pucci Joseph a donné procuration à Pereney Jean, Rocca Antoine a

donné procuration à Mozziconacci José-Pierre, Scanavino François-Joseph a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste, Robinet-Mondoloni Margaux a donné procuration à Colonna Michel, Faggiani Alain a donné procuration à Taberner Elisabeth, Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Etori Ghislaine, Mondoloni Christophe a donné procuration à Bartoli Paul-Marie, D'ortoli Céline a donné procuration à Duval Danielle Santa.

Absents non représentés : 2 : Paolini François, Simeoni Don Georges

Délibération du conseil communautaire en date du 9 juin 2026 : n°2026-58

Objet : Composition de la commission de contrôle financier

Le Président informe le conseil sur la nécessité de créer une commission de contrôle financier conformément aux articles R 2222-3 du CGCT qui stipule que « *dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement* ».

Aussi, le Président propose de fixer la composition de la commission citée en objet et de désigner ses membres.

De plus, il est également proposé de valider la possibilité d'y associer une ou plusieurs personnalités extérieures.

Le Président propose la composition suivante :

- Le Président,
- 5 délégués communautaires dont le Vice-président délégué à l'eau potable.
- Le Directeur.

Le conseil communautaire,

Monsieur le Président entendu dans son exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 39

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de vote pour : 39

Nombre de vote contre : 0

DECIDE

Article 1 : d'adopter la composition suivante :

- Le Président,
- 5 délégués communautaires dont le Vice-président délégué à l'eau potable.
- Le Directeur.

Article 2 : de désigner les 5 délégués suivants :

- Monsieur MICHELETTI Vincent,
- Monsieur MOZZICONACCI José-Pierre,
- Monsieur TRAMONI Laurent,
- Monsieur PAOLINI François,
- Madame TABERNER Elisabeth.

Pour extrait conforme au registre

Le Président,

Ange-François LÉANDRI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération publiée le

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO

16 JUIN 2026

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Convocations en date du 3 juin 2026

Délibération n° 2026-59

Objet : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant auprès du Comité de Massif de Corse

Le 9 juin 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI	x			Jeannine MONDOLONI	x		
Paul-Marie BARTOLI	x			Christophe MONDOLONI		x	
Paul-Félix BENEDETTI		x		José-Pierre MOZZICONACCI	x		
Céline D'ORTOLI		x		François NICOLAI	x		
Paul-Joseph CAITUCOLI	x			Jacques NICOLAI	x		
Caroline CANETTI	x			Jean-Baptiste OLLANDINI	x		
Rose-Marie CESARI	x			Jean-Charles PAOLI	x		
Cécile CLAUS	x			François PAOLINI			x
Michel COLONNA	x			Jean PERENEY	x		
Mathias COSTANZO	x			Angélique PIANELLI-CASANOVA		x	
François DE PERETTI		x		Joseph PUCCI		x	
Santa DUVAL	x			Anne RICCI BIANCHINI	x		
Ghislaine ETTORI	x			Margaux ROBINET-MONDOLONI		x	
Alain FAGGIANI		x		Antoine ROCCA		x	
Dominique FILONI	x			François-Joseph SCANAVINO		x	
Michel GIACOMONI	x			Don Georges SIMEONI			x
Patrice ISTRIA	x			Elisabeth TABERNER	x		
Jean-Yves LEANDRI	x			Ange TRAMONI	x		
Ange-François LEANDRI	x			Laurent TRAMONI	x		
Emmanuel LUCCHINI	x			Michel TRAMONI	x		
Vincent MICHELETTI	x						

29 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 10 : Benedetti Paul-Félix a donné procuration à Canetti Caroline, De Peretti François Dominique a donné procuration à Mondoloni Jeanine, Pucci Joseph a donné procuration à Pereney Jean, Rocca Antoine a donné procuration à Mozziconacci José-Pierre, Scanavino François-Joseph a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste, Robinet-Mondoloni Margaux a donné procuration à Colonna Michel, Faggiani Alain a donné procuration à Taberner Elisabeth, Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Etori Ghislaine, Mondoloni Christophe a donné procuration à Bartoli Paul-Marie, D'ortoli Céline a donné procuration à Duval Danielle Santa.

Absents non représentés : 2 : Paolini François, Simeoni Don Georges

Délibération du conseil communautaire en date du 9 juin 2026 : n°2026-59

Objet : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant auprès du Comité de Massif de Corse

Le Président informe les membres du Conseil de la demande relative à la désignation de représentants de la CCSVT auprès du Comité de Massif de Corse formulée par la Collectivité de Corse.

A cet effet, le Conseil communautaire doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

**Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 39
Nombre de suffrages exprimés : 39
Nombre de vote pour : 39
Nombre de vote contre : 0

DECIDE

Article 1 : de désigner en tant que représentante titulaire Madame CLAUS Cécile et en tant que représentant suppléant Monsieur LEANDRI Jean-Yves.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Ange-François LEANDRI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO
SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Délibération publiée le

16 JUIN 2026

Convocations en date du 3 juin 2026

Délibération n° 2026-60

Objet : Création d'un Comité Social Territorial Local

Le 9 juin 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI	x			Jeannine MONDOLONI	x		
Paul-Marie BARTOLI	x			Christophe MONDOLONI		x	
Paul-Félix BENEDETTI		x		José-Pierre MOZZICONACCI	x		
Céline D'ORTOLI		x		François NICOLAI	x		
Paul-Joseph CAITUCOLI	x			Jacques NICOLAI	x		
Caroline CANETTI	x			Jean-Baptiste OLLANDINI	x		
Rose-Marie CESARI	x			Jean-Charles PAOLI	x		
Cécile CLAUS	x			François PAOLINI			x
Michel COLONNA	x			Jean PERENEY	x		
Mathias COSTANZO	x			Angélique PIANELLI-CASANOVA		x	
François DE PERETTI		x		Joseph PUCCI		x	
Santa DUVAL	x			Anne RICCI BIANCHINI	x		
Ghislaine ETTORI	x			Margaux ROBINET-MONDOLONI		x	
Alain FAGGIANI		x		Antoine ROCCA		x	
Dominique FILONI	x			François-Joseph SCANAVINO		x	
Michel GIACOMONI	x			Don Georges SIMEONI			x
Patrice ISTRIA	x			Elisabeth TABERNER	x		
Jean-Yves LEANDRI	x			Ange TRAMONI	x		
Ange-François LEANDRI	x			Laurent TRAMONI	x		
Emmanuel LUCCHINI	x			Michel TRAMONI	x		
Vincent MICHELETTI	x						

29 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 10 : Benedetti Paul-Félix a donné procuration à Canetti Caroline, De Peretti François Dominique a donné procuration à Mondoloni Jeanine, Pucci Joseph a donné procuration à Pereney Jean, Rocca Antoine a

donné procuration à Mozziconacci José-Pierre, Scanavino François-Joseph a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste, Robinet-Mondoloni Margaux a donné procuration à Colonna Michel, Faggiani Alain a donné procuration à Taberner Elisabeth, Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Etori Ghislaine, Mondoloni Christophe a donné procuration à Bartoli Paul-Marie, D'ortoli Céline a donné procuration à Duval Danielle Santa.

Absents non représentés : 2 : Paolini François, Simeoni Don Georges

Délibération du conseil communautaire en date du 9 juin 2026 : n°2026-60

Objet : Création d'un Comité Social Territorial Local

Le Président précise aux membres de l'assemblée délibérante que les dispositions légales prévoient :

- Le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail ;
- Un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;
- Il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur, et le recueil de leur avis.

Le conseil communautaire,

Monsieur le Président entendu dans son exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R. 252-30 et s.,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents,

Considérant que la consultation des organisations syndicales représentées au CST ou, à défaut, des syndicats ou sections syndicales déclarés prévue, est intervenue le 22 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 39

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de vote pour : 39

Nombre de vote contre : 0

DECIDE

Article 1er : de créer un Comité Social Territorial local.

Article 2 : de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 4 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.

Article 3 : de fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 4, et un nombre égal de représentants suppléants.

Article 4 : d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

Délibération publiée le

16 JUIN 2026



Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
Monsieur François LÉANDRI



Convocations en date du 3 juin 2026

Délibération n° 2026-61

Objet : Détermination du taux de TEOM pour 2026 : annule et remplace la délibération n°2026-26 du 11 mars 2026

Le 9 juin 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenaïs Valinco Taravo se sont réunis à la pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI	x			Jeannine MONDOLONI	x		
Paul-Marie BARTOLI	x			Christophe MONDOLONI		x	
Paul-Félix BENEDETTI		x		José-Pierre MOZZICONACCI	x		
Céline D'ORTOLI		x		François NICOLAI	x		
Paul-Joseph CAITUCOLI	x			Jacques NICOLAI	x		
Caroline CANETTI	x			Jean-Baptiste OLLANDINI	x		
Rose-Marie CESARI	x			Jean-Charles PAOLI	x		
Cécile CLAUS	x			François PAOLINI			x
Michel COLONNA	x			Jean PERENEY	x		
Mathias COSTANZO	x			Angélique PIANELLI-CASANOVA		x	
François DE PERETTI		x		Joseph PUCCI		x	
Santa DUVAL	x			Anne RICCI BIANCHINI	x		
Ghislaine ETTORI	x			Margaux ROBINET-MONDOLONI		x	
Alain FAGGIANI		x		Antoine ROCCA		x	
Dominique FILONI	x			François-Joseph SCANAVINO		x	
Michel GIACOMONI	x			Don Georges SIMEONI			x
Patrice ISTRIA	x			Elisabeth TABERNER	x		
Jean-Yves LEANDRI	x			Ange TRAMONI	x		
Ange-François LEANDRI	x			Laurent TRAMONI	x		
Emmanuel LUCCHINI	x			Michel TRAMONI	x		
Vincent MICHELETTI	x						

29 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 10 : Benedetti Paul-Félix a donné procuration à Canetti Caroline, De Peretti François Dominique a donné procuration à Mondoloni Jeanine, Pucci Joseph a donné procuration à Pereney Jean, Rocca Antoine a donné procuration à Mozziconacci José-Pierre, Scanavino François-Joseph a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste, Robinet-Mondoloni Margaux a donné procuration à Colonna Michel, Faggiani Alain a donné procuration à Taberner Elisabeth, Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Etori Ghislaine, Mondoloni Christophe a donné procuration à Bartoli Paul-Marie, D'ortoli Céline a donné procuration à Duval Danielle Santa.

Absents non représentés : 2 : Paolini François, Simeoni Don Georges

Délibération du conseil communautaire en date du 9 juin 2026 : n°2026-61

Objet : Détermination du taux de TEOM pour 2026 : annule et remplace la délibération n°2026-26 du 11 mars 2026

Le Président rappelle que les taux de TEOM ont fait l'objet d'une délibération lors du conseil communautaire du 11 mars 2026.

La retranscription en délibération fait apparaître des taux erronés compte tenu de l'application de l'arrondi supérieur.

Le Président propose de corriger cette erreur de forme et rappelle que les taux sont maintenus à l'identique.

TEOM	TAUX
OLMETO	7%
PROPRIANO	7%
SARTENAIS	12,5%
ROCCA	7,5%
BEL CAMPOMORO	9,5%
TARAVO	18%

**Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 39
Nombre de suffrages exprimés : 39
Nombre de vote pour : 39
Nombre de vote contre : 0

DECIDE

Article 1er : d'annuler la délibération n°2026-26 en date du 11 mars 2026.

Article 2 : d'adopter les taux de TEOM pour l'année 2026 tels que précisés ci-dessus.



Pour être conforme au registre,
Président,
Antoine-François LÉANDRI



Objet : Affectation du résultat – Budget de l'eau : annule et remplace la délibération n°2026-24 en date du 11 mars 2026

Le 9 juin 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI	X			Jeannine MONDOLONI	X		
Paul-Marie BARTOLI	X			Christophe MONDOLONI		X	
Paul-Félix BENEDETTI		X		José-Pierre MOZZICONACCI	X		
Céline D'ORTOLI		X		François NICOLAI	X		
Paul-Joseph CAITUCOLI	X			Jacques NICOLAI	X		
Caroline CANETTI	X			Jean-Baptiste OLLANDINI	X		
Rose-Marie CESARI	X			Jean-Charles PAOLI	X		
Cécile CLAUS	X			François PAOLINI			X
Michel COLONNA	X			Jean PERENEY	X		
Mathias COSTANZO	X			Angélique PIANELLI-CASANOVA		X	
François DE PERETTI		X		Joseph PUCCI		X	
Santa DUVAL	X			Anne RICCI BIANCHINI	X		
Ghislaine ETTORI	X			Margaux ROBINET-MONDOLONI		X	
Alain FAGGIANI		X		Antoine ROCCA		X	
Dominique FILONI	X			François-Joseph SCANAVINO		X	
Michel GIACOMONI	X			Don Georges SIMEONI			X
Patrice ISTRIA	X			Elisabeth TABERNER	X		
Jean-Yves LEANDRI	X			Ange TRAMONI	X		
Ange-François LEANDRI	X			Laurent TRAMONI	X		
Emmanuel LUCCHINI	X			Michel TRAMONI	X		
Vincent MICHELETTI	X						

29 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 10 : Benedetti Paul-Félix a donné procuration à Ricci Bianchini Anne, De Peretti François Dominique a donné procuration à Mondoloni Jeanine, Pucci Joseph a donné procuration à Pereney Jean, Rocca Antoine a donné procuration à Mozziconacci José-Pierre, Scanavino François-Joseph a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste, Robinet-Mondoloni Margaux a donné procuration à Colonna Michel, Faggiani Alain a donné procuration à Taberner Elisabeth, Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Etori Ghislaine, Mondoloni Christophe a donné procuration à Bartoli Paul-Marie, D'ortoli Céline a donné procuration à Duval Danielle Santa.

Absents non représentés : 2 : Paolini François, Simeoni Don Georges

Délibération du conseil communautaire en date du 9 juin 2026 : n°2026-62

Objet : Affectation du résultat – Budget de l'eau : annule et remplace la délibération n°2026-24 en date du 11 mars 2026

Suite à une erreur matérielle, le Président propose la modification de l'affectation du résultat de la façon suivante :

			BUDGET EAU
FONC	A	Résultat de l'exercice (fonctionnement)	1 101 227,77
	B	Résultats antérieurs reportés	
	C=A+B	Résultat à affecter	1 101 227,77
INVES		Résultat de l'exercice	42 883,95
		Résultats antérieurs reportés	-342 183,71
	D	Solde d'exécution de la section d'investissement	- 299 299,76
		RAR - Recettes	680 901,80
		RAR - Dépenses	1 198 836,05
	E	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 517 934,25
	F=D+E	Besoin de financement Excédent de financement	817 234,01

Compte tenu de ces éléments, le Président propose l'affectation suivante

Affectation (C)	En report de fonctionnement R002	283 993,76 €
	En report de fonctionnement D002	
	En réserve d'investissement R 1068	817 234,01 €

Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, les statuts de la communauté de communes,
Vu, le Compte Administratif du Budget Annexe Eau 2025,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents ou représentés : 39
 Nombre de suffrages exprimés : 39
 Nombre de vote pour : 39
 Nombre de vote contre : 0

DECIDE

Article 1er : d'annuler la délibération n°2026-24 en date du 11 mars 2026.
Article 2 : d'affecter le résultat comme exposé ci-dessus.



Fait et extrait conforme au registre,
 Le Président,
 André François LÉANDRI



Convocations en date du 3 juin 2026

Délibération n° 2026-63

Objet : Décision budgétaire modificative n°2 Budget annexe EAU

Le 9 juin 2026 à 14h30 les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPOSITION DU CONSEIL

TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT	TITULAIRE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	ABSENT
Marie-Ange ANDRÉANI	x			Jeannine MONDOLONI	x		
Paul-Marie BARTOLI	x			Christophe MONDOLONI		x	
Paul-Félix BENEDETTI		x		José-Pierre MOZZICONACCI	x		
Céline D'ORTOLI		x		François NICOLAI	x		
Paul-Joseph CAITUCOLI	x			Jacques NICOLAI	x		
Caroline CANETTI	x			Jean-Baptiste OLLANDINI	x		
Rose-Marie CESARI	x			Jean-Charles PAOLI	x		
Cécile CLAUS	x			François PAOLINI			x
Michel COLONNA	x			Jean PERENEY	x		
Mathias COSTANZO	x			Angélique PIANELLI-CASANOVA		x	
François DE PERETTI		x		Joseph PUCCI		x	
Santa DUVAL	x			Anne RICCI BIANCHINI	x		
Ghislaine ETTORI	x			Margaux ROBINET-MONDOLONI		x	
Alain FAGGIANI		x		Antoine ROCCA		x	
Dominique FILONI	x			François-Joseph SCANAVINO		x	
Michel GIACOMONI	x			Don Georges SIMEONI			x
Patrice ISTRIA	x			Elisabeth TABERNER	x		
Jean-Yves LEANDRI	x			Ange TRAMONI	x		
Ange-François LEANDRI	x			Laurent TRAMONI	x		
Emmanuel LUCCHINI	x			Michel TRAMONI	x		
Vincent MICHELETTI	x						

29 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations: 10: Benedetti Paul-Félix a donné procuration à Ricci Bianchini Anne, De Peretti François Dominique a donné procuration à Mondoloni Jeannine, Pucci Joseph a donné procuration à Pereney Jean, Rocca

Antoine a donné procuration à Mozziconacci José-Pierre, Scanavino François-Joseph a donné procuration à Ollandini Jean-Baptiste, Robinet-Mondoloni Margaux a donné procuration à Colonna Michel, Faggiani Alain a donné procuration à Taberner Elisabeth, Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Etori Ghislaine, Mondoloni Christophe a donné procuration à Bartoli Paul-Marie, D'ortoli Céline a donné procuration à Duval Danielle Santa.

Absents non représentés : 1 : Paolini François, Simeoni Don Georges

Délibération du conseil communautaire en date du 9 juin 2026 : n°2026-63

Objet : Décision budgétaire modificative n°2 Budget annexe EAU

Le Président propose au Conseil d'approuver une décision budgétaire modificative sur le budget annexe EAU.

Cette décision découle de la correction de l'affectation du résultat de l'exercice 2025, de l'annulation de crédits sur des opérations terminées (-46 561,17) et une baisse de crédit sur une opération en cours compte tenu des propositions reçues (-20 000).

Il est précisé que cette décision n'impacte aucunement les opérations en cours ou prévues en 2026.

BUDGET ANNEXE EAU			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
023 – Virement à la section de fonctionnement.	-200 589,10 €	757 – Redevance des fermiers, concessions	+ 35 000 €
		R002 – Résultat reporté	- 235 589,10 €
TOTAL	--200 589,10 €	TOTAL	-200 589,10 €

BUDGET ANNEXE EAU			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2313 (2021-02) Forage Burgo Martini	-20 000 €	021 – Vir de la section de fonctionnement	-200 589,10 €
2313 (2022-03) Tipponu	-46 561,17 €		
21531 (999) Travaux réseau divers	- 134 027,93 €		
TOTAL	-200 589,10 €	TOTAL	-200 589,10 €

Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 39
Nombre de suffrages exprimés : 39
Nombre de vote pour : 39
Nombre de vote contre : 0

Délibération publiée le

16 JUIN 2026

DECIDE

Article 1er : d'approuver la décision budgétaire modificative détaillée ci-dessus.



